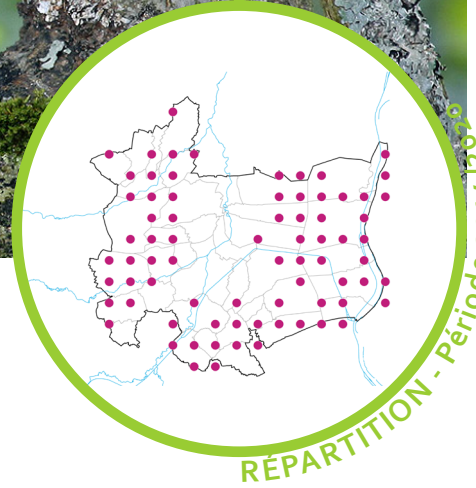




Pic mar (Y.MULLER)



ZOOM SUR...

## Le Pic mar

*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)

Le Pic mar a la taille d'un étourneau. Les parties supérieures de l'oiseau sont noires bigarrées de blanc et le dessous est dominé par le blanc. Les petites flammèches brunes de ses flancs et sa calotte rouge permettent de le distinguer de son proche parent le Pic épeiche.

Sédentaire, le chant du mâle se fait entendre dès janvier ou février et jusqu'en mai. Le nid est habituellement creusé dans un tronc ou une branche partiellement pourri, à une hauteur généralement comprise entre 2 et 20 m. Les 4 à 7 œufs sont pondus le plus souvent en mai et couvés 11 à 12 jours. Les jeunes prennent leur envol de fin mai à début juillet, à l'âge de trois semaines. Il trouve sa nourriture, composée de divers insectes, dans les fissures des écorces épaisses, sur les branches et brindilles et dans le feuillage.

Le milieu de prédilection du Pic mar est une forêt de feuillus composée d'arbres âgés à écorces crevassées, offrant de nombreuses branches mortes. Les vieux chênes et châtaigniers d'au moins 60 cm de diamètre sont de ce fait particulièrement recherchés.

Assez commune, l'espèce est bien répartie dans la forêt de la Hardt, sur l'île du Rhin et

dans la plupart des autres massifs forestiers de l'agglomération mulhousienne. Il fréquente aussi les ripisylves (végétation le long d'un cours d'eau), le long de la Doller par exemple.

Le Pic mar ne semble pas menacé, mais les densités sont toutefois tributaires de la gestion forestière (essences, type d'exploitation, vieillissement). Les coupes à blanc, le rajeunissement forestier ou la plantation d'essences non propices comme les résineux sont défavorables au maintien de l'espèce. La perte d'habitat liée à la construction de routes, de zones industrielles, etc., contribue localement à faire régresser l'espèce.

Le Pic mar marque une attirance pour les vieilles chênaies. Son abondance dépend donc d'une gestion forestière appropriée. Une bonne densité d'arbres âgés est à conserver. Il en est de même des arbres morts ou présentant des branches dépérissantes. Les travaux forestiers sont à proscrire en période de reproduction.